



Servitude de passage - 30 ans ?

Par **Girard L**, le **04/10/2016** à **10:41**

Bonjour,

Mon voisin n'a aucune servitude de passage (écrite sur son titre de propriété) sur une de mes parcelle.

Il n'est pas enclavé. MAIS cet accès est utilisé depuis plus de 30 ans car donnait accès à un appartement avant enclavé.

Puis je lui interdire le passage aujourd'hui ?

Si oui, sur quel texte puis je m'appuyer ?

Merci

Cordialement